

C.I.A.S.	Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais	N° d'ordre DEL CA-CIAS 2026-30
-----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------

Séance du : 9 juin 2026

Le 9 juin deux mille vingt-six, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 17 dont Quorum : 9

ETAIENT PRESENTS
(14) Mme MENARD, Mme BESNARD, Mme FERCHAUD, Mme SOULARD, Mme MORIN, Mme BELAUD, Mme BAUDRY, Mme ROUSSELOT, Mme COUSSEAU, M. PERCHER, M. BACLES, M. GABORIAUD, M. BOURREAU, Mme COTILLON

ABSENTS EXCUSES
(3) M. LOGEAIS, Mme MERCERON, M. VERDON

POUVOIRS /

Date de la convocation 3 juin 2026

Secrétaire de séance Mme VINCENDEAU

**FORMATION « Attestation de Formation Aux Gestes et Soins d'Urgence AFGSU 2 » -
CONVENTION DE FORMATION AVEC LE CENTRE HOSPITALIER DE NIORT**

Annexes : conventions formation « AFGSU 2 »

Dans le cadre de la formation professionnelle des agents, le Centre Hospitalier de Niort peut dispenser l'action de formation intitulée « Attestation de Formation Aux Gestes et Soins d'Urgence » AFGSU Niveau 2 à destination des aides-soignant(es).

Il s'agit d'une formation obligatoire pour les soignants. Elle permet d'acquérir et de renforcer les compétences nécessaires face aux situations d'urgence rencontrées dans leur pratique quotidienne. Elle est un investissement indispensable pour garantir une prise en charge rapide et efficace des patients en détresse.

Le CIAS est intéressé pour former 4 professionnels du service de soins infirmiers à domicile à raison de 21 heures de formation par stagiaire.

Le coût est de 470 € TTC par stagiaire.

Objectifs :

- Identifier et prendre en charge une urgence à caractère médical en utilisant des techniques non invasives dans l'attente de l'arrivée de l'équipe médicale.
- Participer à la réponse aux urgences collectives et aux situations sanitaires exceptionnelles.

Dates :

Période : 1^{er}, 2 et 12 juin pour deux stagiaires

Période : 8, 9 et 10 juin pour deux stagiaires

Cette formation à destination des aides-soignant(es) sera prise en charge sur le budget SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile).

Elle fait l'objet de deux conventions d'un montant de 940 € TTC chacune pour chaque période concernée.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter ces deux conventions de formation AFGSU 2 établies avec le Centre Hospitalier de Niort dans le cadre du service de soins infirmiers à domicile.**
- **D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré, **le conseil d'administration, à l'unanimité,**

ADOpte cette délibération,

AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme
La Présidente
Emmanuelle MENARD



Transmis en préfecture le 15/06/2026

Notifié ou publié le 15/06/2026

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.